

Jean-Baptiste André Godin à Théophile Germain, 5 décembre 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 1 p. (313r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Théophile Germain, 5 décembre 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50401>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 décembre 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Germain, Théophile \(1842-\)](#)

Lieu de destination Belvove, Damparis (Jura)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméEn réponse à sa lettre du 12 novembre 1880, Godin informe Germain que le montant du loyer d'un appartement au Familistère se situe entre 10 à 18 F et que la houille de chauffage coûte 1,10 F les 25 kg. Il lui annonce qu'il utilisera au mieux ses aptitudes s'il désire venir au Familistère.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Habitations](#), [Ressources naturelles](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 02/10/2025

Familiestère
N° 80

Monsieur Germain,

Pour répondre à votre lettre du 12 gbre, je vous dirai que les conditions du logement au Familiestère varient de 10 à 18 fr par mois, selon l'importance du logement.

Quant au chauffage, il se fait à la houille laquelle se vend 1^{fr}, 10 les 25 kilogrammes.

Si vous avez décidé d' venir au milieu de

nous, je tâcherai d'utiliser vos aptitudes au mieux de vos intérêts et de ceux de l'Association.

Agreez, je vous prie, Monsieur, l'assurance de ma considération

Edouard